



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Document rédigé en date du 25/06/2014 - version 1.0

Art. 01. GÉNÉRALITÉS

1.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à tous devis, commandes, confirmations de commandes et factures éditées par Alice Bousquet.

1.2 - Toute dérogation aux présentes conditions ne sera valable qu'après avoir reçu l'accord écrit préalable d'Alice Bousquet.

1.3 - Un bon de commande ou une confirmation écrite en conformité avec les termes du devis sera obligatoirement remis à Alice Bousquet. Le devis signé ayant valeur effective de bon de commande.

1.4 - Le client faisant appel aux services d'Alice Bousquet reconnaît avoir pris connaissance et accepté les mises en garde énoncées dans l'article 07 concernant les lois de la propriété intellectuelle.

Art. 02. TARIFS ET PRESTATIONS

2.1 - Les offres sont valables pour une durée indiquée aux conditions particulières de l'offre et à défaut pour une durée de 30 jours. Les prix restent fermes et non-révisables si la commande intervient durant ce délai.

2.2 - Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corolaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

2.3 - Pour toute annulation de commande par le client, les sommes versées à titre d'acompte resteront acquises par Alice Bousquet au titre d'indemnités de résiliation. En outre, Alice Bousquet se réserve la possibilité de réclamer au client le remboursement de l'intégralité des frais engagés.

Art.03. ÉLÉMENTS ET PRESTATIONS EXTERNES

3.1 - Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations et ne relevant pas de ces offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des templates, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression et/ou d'hébergement internet. Le règlement de ceux-ci se feront par le client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur.

Art. 04. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 - Un acompte ayant valeur de validation de la commande sera exigé avant démarrage des travaux.

4.2 - Les paiements seront adressés à Alice Bousquet et seront exigibles à réception de la facture.

4.3 - Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le délai maximum de règlement des sommes dues est fixé au 30e jour suivant la date de réception des produits ou d'exécution de la prestation demandée. Conformément à la loi, les pénalités de

retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Les dites pénalités s'élèvent à 1.5 % du montant total de la facture par mois de retard.

4.4 - Toute vente pourra être résolue de plein droit en cas de défaut de paiement à l'échéance convenue 72 heures après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, non suivie d'effet.

4.5 - En cas de paiement par effet bancaire, les frais d'agios sont à la charge du client.

Art. 05. RÉCLAMATIONS

5.1 - Les réclamations portant sur les services livrés par Alice Bousquet devront être notifiées au plus tard cinq jours après la date de livraison ou de mise en service ou suivant la période de maintenance prévue dans le devis.

Art. 06. RESPONSABILITÉS

6.1 - La signature du Bon À Tirer est à la charge du client. Toute erreur non relevée après la validation du B.A.T. par écrits ne pourra incomber à Alice Bousquet.

6.2 - La responsabilité d'Alice Bousquet ne pourra être engagée en cas de dommages indirects à savoir : tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, perte de chiffre d'affaire, perte de données, etc...

Art. 07. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 - Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comportant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation.

7.2 - Selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

7.3 - Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

Art. 08. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

8.1 - La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive d'Alice Bousquet tant que les fac-

tures émises par elle ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

8.2 - De façon corolaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété d'Alice Bousquet. Seul le produit fini sera adressé au client. À défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

8.3 - Les maquettes (refusées ou non) demeurent la propriété de l'auteur et doivent lui être rendues en bon état, non endommagées.

Art. 09. DROIT DE PUBLICITÉ ET COPYRIGHT

9.1 - Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, Alice Bousquet se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses supports de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : Les contenus textuels, les contenus iconographiques.

9.2 - Alice Bousquet se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type "Design Graphique : www.la-singuliere.fr" assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité. Le diffuseur s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.

9.2 - Le client se doit de fournir, si le support le permet plusieurs exemplaires de la réalisation finalisée.

Art. 10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 - Le présent contrat est régi par la loi française.

10.2 - Tout différent lié à l'interprétation, l'exécution, la validité ou à l'exécution du présent contrat, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'une telle solution, le différend sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce relevant du siège du prestataire.

10.3 - Le client qui a adressé une commande à Alice Bousquet est réputé avoir pris connaissance et accepté les précédentes Conditions Générales de Vente sans aucune réserve.